



Apprendre & Entreprendre

PROFESSION DU PARAMEDICAL

AIDE SOIGNANT(E)

PRESENTATION DE LA PROFESSION

■ MISSIONS

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller. Certains malades doivent rester à jeun avant une opération, d'autres suivent un régime particulier. Il vérifie donc les consignes avant de préparer les chariots de repas.

L'aide-soignant accompagne dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Il les aide à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit. Son travail s'étend à certaines tâches d'entretien comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie.

Contrairement à l'infirmier, l'aide-soignant ne donne pas de médicaments et n'effectue pas de soins médicaux. Installer une perfusion ou prendre la tension d'un malade ne rentre pas dans ses attributions. En revanche, il participe à d'autres soins. Par exemple, la prise de température des patients, la surveillance d'une courbe de poids ou certains changements de pansements.

■ QUALITES REQUISES

- Goût du contact avec les autres ainsi que le sens de l'écoute.
- Déterminer certaines situations d'urgence qui pourraient survenir dans l'état des patients puis de contacter les personnes pertinentes (infirmière, médecin). Dans ce
- Force et résistance physique
- Qualités d'empathie et résistance mentale pour mener efficacement et durablement sa mission.

■ TYPES D'EXERCICE

- Le métier d'aide-soignant est très flexible dans ses actes et champs d'action de par la définition même de sa fonction de collaborateur de l'infirmier. Ainsi, il peut être amené à exercer en intra-hospitalier, en gériatrie, aux urgences, en HAD, en établissement public (du CHU à l'armée) ou privé...

■ DUREE DE LA FORMATION

- 10 mois.
- Sanctionné par le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant délivré par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

■ SPECIALISATIONS POSSIBLES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Après trois années d'exercice, il peut également se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée dans un institut de formation en soins infirmiers.

L'aide-soignant a la possibilité de changer de fonction et de travailler auprès des enfants en passant le diplôme d'auxiliaire de puériculture, chargé de l'hygiène, du confort et de l'alimentation des enfants. Il peut exercer une fonction d'assistant de soins en gérontologie après avoir suivi une formation continue obligatoire. Des passerelles sont également possibles vers le métier d'aide médico-psychologique.

MODALITES DU CONCOURS

■ CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER AUX EPREUVES DE SELECTION

- Conditions requises pour se présenter aux épreuves de sélection
- Le candidat doit être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

■ NATURE DES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité¹ : aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à cette épreuve.

Dispense :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français comme BAC, BTS...
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation continue initiale ou continue français (notamment BEP Sanitaire et Social, B.E.P.A. Option Services aux Personnes, CAP Petite enfance...)
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.
- Pour les formations passerelles (*Auxiliaire de Puériculture, DEAVS et mention complémentaire*) pas besoin de passer le concours d'entrée.

Culture Générale

Analyse et compréhension d'un texte sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et sociale

Question à réponses courtes

Biologie humaine, opérations numériques de base et exercices mathématiques de conversion deux questions d'exercices mathématiques de conversion. Cette épreuve écrite, **d'une durée de deux heures est notée sur 20 points.**

Epreuve d'admission orale : elle se divise en deux parties :

- Exposé autour d'un thème sanitaire et social suivi de réponses aux questions du jury.
- Entretien de motivation sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

Dates des concours : se renseigner auprès des centres de formation.

¹

Les candidats titulaires du BEP carrières sanitaires et sociales, du CAP petite enfance, du BEPA, du Bac, ou ayant suivi une première année en IFSI, sont dispensés des épreuves d'admissibilité.

PRESENTATION DE LA FORMATION POUR REUSSIR LE CONCOURS D'ENTREE

■ ORGANISATION

Cette préparation permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter dans les matières suivantes : culture générale du domaine sanitaire et social, tests d'aptitude, méthodologie de l'expression orale et écrite.

La motivation à exercer une profession difficile et exigeante est capitale. Ceci implique disponibilité, ouverture d'esprit et une connaissance approfondie du métier. Chaque étudiant devra mobiliser et optimiser ses aptitudes à l'expression écrite, à l'oral, mais aussi à la réflexion. Il lui sera indispensable de suivre et d'investir l'actualité, de se documenter sur les thèmes du programme. L'esprit de groupe sera indispensable puisque la réussite individuelle passera par la réussite de tous.

Les cours ont lieu à Chambéry, de septembre à février, pendant 21 semaines. Ils sont regroupés sur une partie de la semaine, laissant ainsi aux étudiants la possibilité d'effectuer des stages sous le couvert d'une convention.

Les cours : jeudi et vendredi : 8 h 15 - 12 h / 13 h 30 - 17 h 15.

Les stages : ils sont répartis sur la durée de la formation (*choisis par le candidat lui-même*).

Effectuer des stages pendant votre préparation permet de vous rendre compte des réalités du terrain, d'être capable d'argumenter sur des sujets professionnels lors de votre entretien à l'épreuve d'admissibilité.

L'ensemble (cours + stage) représente en moyenne 35 heures par semaine.

Les matières : culture générale, français, techniques d'entretien-expression orale, mathématiques et biologie du domaine paramédical.

La préparation IPAC prévoit des mises en situation pour mettre en confiance les étudiants lors des épreuves orales ou écrites (*concours blancs*).

Le travail de groupe favorise les objectifs de progression personnelle et professionnelle. Il (*elle*) assure aussi la cohésion et l'émulation de la préparation. Des bilans individuels sont effectués périodiquement.

L'intervention de professionnels de la santé sous forme de conférences est prévue au cours de la formation.

■ PROGRAMME DE LA FORMATION

CULTURE GENERALE

Développer les connaissances et les capacités d'analyse du candidat par rapport aux grands thèmes sanitaires et sociaux d'actualité. Améliorer l'expression écrite, la compréhension des textes et l'élaboration des plans.

FRANÇAIS

Améliorer l'expression écrite, s'adapter aux contraintes de l'épreuve.

TECHNIQUES D'ENTRETIEN EXPRESSION ORALE

Développer les capacités à s'exprimer sur des sujets des concours étudiés en culture générale, apprendre à communiquer ses motivations et son projet professionnel devant un jury.

MATHEMATIQUES

Réviser les notions d'arithmétiques de bases (règle de trois, pourcentage, fractions, conversions...).

Développer les capacités de concentration et de vitesse.

BIOLOGIE

Intégrer ou réviser le programme de biologie humaine et de nutrition.